

**Conseil des Arts et de la Culture
de Vaudreuil-Soulanges**

États Financiers

31 décembre 2024

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges**, (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants



membre de MSI,
un réseau de firmes
professionnelles
indépendantes

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO s.encl.

1

Vaudreuil-Dorion,
Le 7 février 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

4

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits		
Subventions		
MRC de Vaudreuil-Soulanges (note 5)	443 127 \$	432 405 \$
MRC de Beauharnois-Salaberry	-	7 175
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	-	66 962
Municipalités	13 750	-
Ministres et députés	7 250	-
Emploi Québec	-	3 134
Commandites	10 000	11 770
Revenus de gestion de projets	15 180	7 242
Revenus d'intérêts	156	190
	<u>489 463</u>	<u>528 878</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	225 618	202 342
Projets, programmes et promotion	233 975	269 321
Formations, congrès et colloques	2 434	523
Frais de bureau et déplacements	9 662	11 263
Planification stratégique	-	9 381
Honoraires professionnels	13 567	32 186
Cotisations, taxes et permis	2 784	2 453
Frais bancaires	1 423	1 409
	<u>489 463</u>	<u>528 878</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

5

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

NON AFFECTÉ	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT	14 304 \$	14 304 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>14 304 \$</u>	<u>14 304 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

6

BILAN

au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	165 655 \$	189 371 \$
Débiteurs (note 3)	<u>5 568</u>	<u>7 924</u>
	<u>171 223 \$</u>	<u>197 295 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 4)	25 683 \$	23 884 \$
Revenus de gestion de projets perçus d'avance	-	5 159
Apport reporté (note 5)	<u>131 236</u>	<u>153 948</u>
	<u>156 919</u>	<u>182 991</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>14 304</u>	<u>14 304</u>
	<u>171 223 \$</u>	<u>197 295 \$</u>

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

**CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

7

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	463 792 \$	538 011 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(487 664)	(541 635)
Intérêts encaissés	<u>156</u>	<u>190</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 716)	(3 434)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>189 371</u>	<u>192 805</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>165 655 \$</u>	<u>189 371 \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
Encaisse	<u>165 655 \$</u>	<u>189 371 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

8

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est par conséquent exempté des impôts sur le revenu. Cet organisme a pour but de représenter le milieu culturel de Vaudreuil-Soulanges, concerter et harmoniser les actions culturelles.

L'existence de l'organisme dépend principalement de l'obtention continue des contributions financières en provenance de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont encaissées.

Les revenus de gestion de projets sont constatés en fonction des dépenses admissibles selon le protocole d'entente et effectuées au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le solde bancaire incluant les découverts bancaires.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3- DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subvention		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	- \$	2 396 \$
Revenus de gestion de projets	2 495	-
Taxes à la consommation	3 073	5 528
	<u>5 568 \$</u>	<u>7 924 \$</u>

CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2024

4- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fournisseurs	23 275 \$	21 968 \$
Salaires et vacances courus	<u>2 408</u>	<u>1 916</u>
	<u>25 683 \$</u>	<u>23 884 \$</u>

5- APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>Solde au</u> 31 décembre <u>2023</u>	<u>Encaissé</u> au cours de l'exercice	<u>Constaté à</u> titre de produits	<u>Solde au</u> 31 décembre <u>2024</u>
MRC de Vaudreuil-Soulanges - Fonctionnement et autres projets annuels	<u>153 948 \$</u>	<u>420 415 \$</u>	<u>443 127 \$</u>	<u>131 236 \$</u>

6- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 décembre 2024.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.